

Il serait facile de multiplier ces citations, mais celles que nous venons de faire sont plus que suffisantes.

Sans doute, les textes que nous venons de citer n'excluent pas une foule d'autres modes de correction, souvent efficaces. " Il convient, dit Louis Veuillot, que la correction s'ingénie d'abord à fouiller tous les recoins d'une jeune âme, qu'elle s'efforce d'y mettre en activité tous ces généreux mobiles qu'on appelle la raison, la foi, même le *sentiment*, quoiqu'il faille craindre d'abuser de ce dernier, qui déraïlle et s'affadit bientôt. Mais quand la raison n'est pas née ou ne produit encore qu'un *raisonneur*, quand la foi dort, quand le sentiment n'existe pas, ou ne se manifeste que par des attendrissements sans vigueur et sans sincérité; quand la *sottise* enfin l'emporte, il reste encore un devoir puisqu'il reste encore une ressource : *virga* !

" Nous concluons donc que la punition corporelle exercée par une autorité prudente et patiente, reste un puissant moyen d'éducation, auquel on ne peut trouver que des équivalents plus périlleux et moins efficaces. Elle dompte, elle redresse et ne brise rien. Elle fortifie au contraire. "

L'autorité que nous venons de citer doit effacer toutes les divergences d'opinions de ceux qui veulent être de bon compte; mais comme il y en a pour qui une démonstration n'est jamais assez bien établie, abordons un autre genre d'arguments. Citons quelques faits, pour faire voir comment, sans être des bourreaux, on élevait les enfants dans les âges chrétiens, lorsque l'on estimait une éducation virile comme le principal don.

Voici d'abord ce que raconte le vénérable M. Hamon, dans sa *Vie de St. François de Sales*:

" Comme une éducation molle énerve l'homme, fomento ses passions, le rend incapable de grandes choses et de grandes vertus, elle supprima (sa mère, Mme de Boissy) toutes les délicatesses dont on avait

usé par nécessité dans les premières années, et s'appliqua à l'élever de cette manière mâle et sévère qui donne l'énergie au corps et à l'âme, en lui apprenant à se contenter de peu, à s'affranchir des exigences du bien-être, et à souffrir volontiers le sacrifice, la privation et la douleur. Elle voulut que tout fut simple, sans luxe, sans mollesse dans le vêtir, le manger, le coucher et tout l'ensemble de la vie.

" A ces moyens de prévenir le mal se joignit une fidélité exacte à le corriger dès qu'il se produisait; et toujours la correction était en rapport avec la faute. Un jour l'enfant ayant vu par terre la veste d'un ouvrier qui travaillait au château, et remarqué à la boutonnière une jolie aiguillette en soie de diverses couleurs. L'éclat de cette parure le tenta et il l'enleva furtivement. L'ouvrier à la fin de son travail s'étant aperçu qu'on lui avait dérobé son aiguillette, fit de vaines perquisitions parmi les domestiques; alors M. de Boissy informé du fait, interrogea l'enfant, et celui-ci lui avoua ingénument, sans détour comme sans excuse, qu'il était le coupable; mais en même temps, profondément repentant de sa faute, il tomba à genoux en demandant grâce, avec des larmes qui faisaient pleurer les assistants eux-mêmes.

" Le père, inexorable parce qu'il sentait les conséquences d'une première faute de ce genre impunie, lui infligea la peine du fouet en présence de toute l'assemblée, en ajoutant qu'il le punissait légèrement parce que c'était son premier vol et qu'il l'avait avoué franchement; mais que s'il avait le malheur de recommencer, il n'en serait pas quitte à si bon marché. Cette correction, faite ainsi à propos, fut si profitable à l'enfant, qu'il ne lui arriva plus jamais de rien prendre sans permission, pas même un fruit au jardin ou à la campagne."

Voici encore ce qu'écrivait le bon roi Henri IV, à Madame de Monglat, gouvernante des enfants de France: " Madame, je me plains de vous de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez fouetté